

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF511

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 50 DECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime un article inséré par le Sénat qui étend au secteur du théâtre le crédit d'impôt en faveur des spectacles vivants musicaux.